

Arrêté ministériel portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

A.M. 20-09-2011

M.B. 18-10-2011

modifications :

A.M. 13-12-11 (M.B. 28-03-12)

A.M. 17-02-12 (M.B. 05-04-12)

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles, et notamment les articles 18sexies et 18septies ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13, 10°, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}. - Disposition générale

Article 1^{er}. - Il faut entendre par « arrêté du 20 janvier 1997 » : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles.

CHAPITRE II. - Du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur agronomique

Article 2. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Noël RIHON;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marianne DAWIRS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Christiane MENESSON;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Philippe LAHOUSTE;

- M. Yves GIELEN;

- M. Didier RUBAN;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marie-Liesse VERMEIRE (FeF);



6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Joan LISMONT (FGTB);
- M. Alain MARLIERE.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Michel FOCANT;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Dominique VESCIO;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Anne TETELAIN;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Félix HURET;
- Mme Annick BOULLAR;
- M. Joël GILLET;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Marie-Sarah DELEFOSSE (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Annick BOULLAR (CSC);
- M. Yvan HAYEZ.

Article 3. - M. Michel VAN KONINCKXLOO et M. Francis DELANAYE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Mme Marianne DAWIRS et M. Yves PILET sont nommées respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE III. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués

Article 4. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guy BRIFFOZ;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Gérard PICOU;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jean-Marc SCORNEAU;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Richard STRAPPAZON;
- M. Christophe BROOTCORNE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. David CORDONNIER (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jacques TIMMERMANS (CSC);
- M. Bernard DE GERADON.



Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Claude BOUCARD;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Céline VERVERS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Jean-Pol DELALIEUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Christine POCHET;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Margaux HALDERS (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Sylvie KWASCHIN (FGTB);

- Mme Annick MARCHESINI.

Article 5. - M. Bernard COBUT et M. Michel PETTEAU sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Bernard RINCHON et M. Jacky ASSEZ sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IV. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique

Article 6. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe LUMEN;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne-Marie DUQUESNE;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Colette MALCORPS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Sophie GODFRINNE;

- M. Pierre VAN RAEMDONCK;

- Mme Anne-Marie LEMAIRE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Valentin DUMONT (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Denis GILBERT (FGTB);

- Mme Brigitte MESTER.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Marianne COESSENS;



2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Renaud LORIDAN;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Brigitte CHANOINE.

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Alain BOURGEOIS;
- M. Jean-Marc DAMRY;
- M. Didier RUBAN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Salvatore ROMANO (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Hubert MELCHIOR (CSC);
- M. Dominique COULON.

Article 7. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Godefried COURTMANS.

Article 8. M. Alexandre LODEZ et Mme Anne VERBEKE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Christian VAN LAETHEM et M. Bernard GODEAUX sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE V. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical

modifié par A.M. 13-12-2011

Article 9. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe MEEUS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Isabel INFANTES;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Béatrice GOBBE;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Xavier CORNET;
- Mme Marie-Françoise MONCOUSIN;
- Mme France SIMON;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Tatiana KIELBASA (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Claude BRIBOSIA (CSC);
- Mme Laura BELTRAME.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Marianne GERARD;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Régine CALLOENS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Marcel BETTENS;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Marie-Paule CORNETTE;

- M. Pierre BUXANT;

- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : N.N. (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Françoise BRUYR (FGTB);

- Mme Sophie VASSEN.

Article 10. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Marc BOURGEOIS.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Paule ZOUDE.

Article 11. - M. Hubert REMY et Mme Catherine DELANNOY sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pol COWEZ et Mme Josine GUSTIN sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VI. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique

Article 12. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Denis DUFRASNE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Patrick DELCOUR;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne GIACOMELLI;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Linda VAN MOER;

- Mme Marie-Agnès DEFRENNE;

- M. Alain PIERLOT;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marie-Sarah DELEFOSSE (UnECof);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Walter BENOZZI (FGTB);
- Mme Valérie DONNAY.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Guy DENIS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Pascal LAMBERT;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Juliette BÉCHOUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Martine ALBERICCI;
- Mme Françoise LEFEVRE;
- M. Pierre DEHALU;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

- Mme Marie SCHMIT (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Philippe SOUTMANS (CSC);
- M. Baudouin FRANCE.

Article 13. - M. Giovanni SUTERA et M. Jean-Benoît CUVELLIER sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Yves ROBAEY et M. Pierre PIRET sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social

modifié par A.M. du 13-12-2011, A.M. du 17-02-2012

Article 14. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Nadine VANDEN BORRE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne DISCRY;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marylène PIERRET;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Christian MAILIER;
- M. Benoît STOFFEN;
- M. Sébastien VANDENBUSSCHE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Rémi BELIN (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Paul LODEWICK (CSC);
- Mme Laura BELTRAME.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Gaétan DENDIEVEL;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Joseph DAL ZOTTO;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Béatrice DERROITTE;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Etienne SCHAFFER;
- Mme Marie-Claire DERMAUX;
- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : N.N. (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Martine VANDRIES (FGTB);
- M. Eric ROBERT.

Article 15. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Fabian DEFRAINE.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Frédéric COUCHARD.

Article 16. M. John VAN TIGGELEN et Mme Josephina DE CICCIO sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pierre RUMMENS et Mme Laure COOFERNILS sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VIII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique

Article 17. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Dominique DECKERS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Willy DEGROOT;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Etienne GRAVY;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Françoise BESANGER;
- M. Jacques NEIRYNCK;
- M. Jean VANDIEVOET;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de



L'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Martin FAURE (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. André VAN KERREBROECK (CSC);
- Mme Valérie BAESCH.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18ter, § 2 de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Gérald TROËSSAERT;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Christian CHAPELLE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Xavier VAN DEN DOOREN;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Jean DEPREZ;
- M. André LORGE;
- M. Jacques ROCHEZ;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Adelin DELCORPS (UnECofF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Philippe DEVAL (FGTB);
- M. Fabian SCUVIE.

Article 18. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Godefried COURTMANS.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

Article 19. - M. Juan HERRERA et M. Philippe COLLEE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Vincent PAIRON et Mme Martine GADENNE sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IX. - Du conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation

modifié par A.M. du 13-12-2011

Article 20. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Marc KEOHANE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jan WALRAVENS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Patricia KERRES;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de

L'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Christine DEMAECKER;
- M. Pierre BUXANT;
- M. Hermes SPIEGEL;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Kevin HENRY (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Jacqueline LIBOIS (FGTB);
- M. Claude ZIMMERMANN.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Martine BRACOPS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Liliane LÊKANE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Cécile FROGNEUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Patricia BLAIRON;
- M. Philippe DELAHAUT;
- Mme Hedwige REUTER.

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Adelin DELCORPS (UnECof);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Valérie RENARD.

Article 21. - M. Christian BALLIU et M. Damien HUVELLE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Antonio ARGUESO et Mme Tania BIONDI sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Article 22. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles est abrogé.

Article 23. - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 24. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2011.

Bruxelles, le 20 septembre 2011.

J.-Cl. MARCOURT